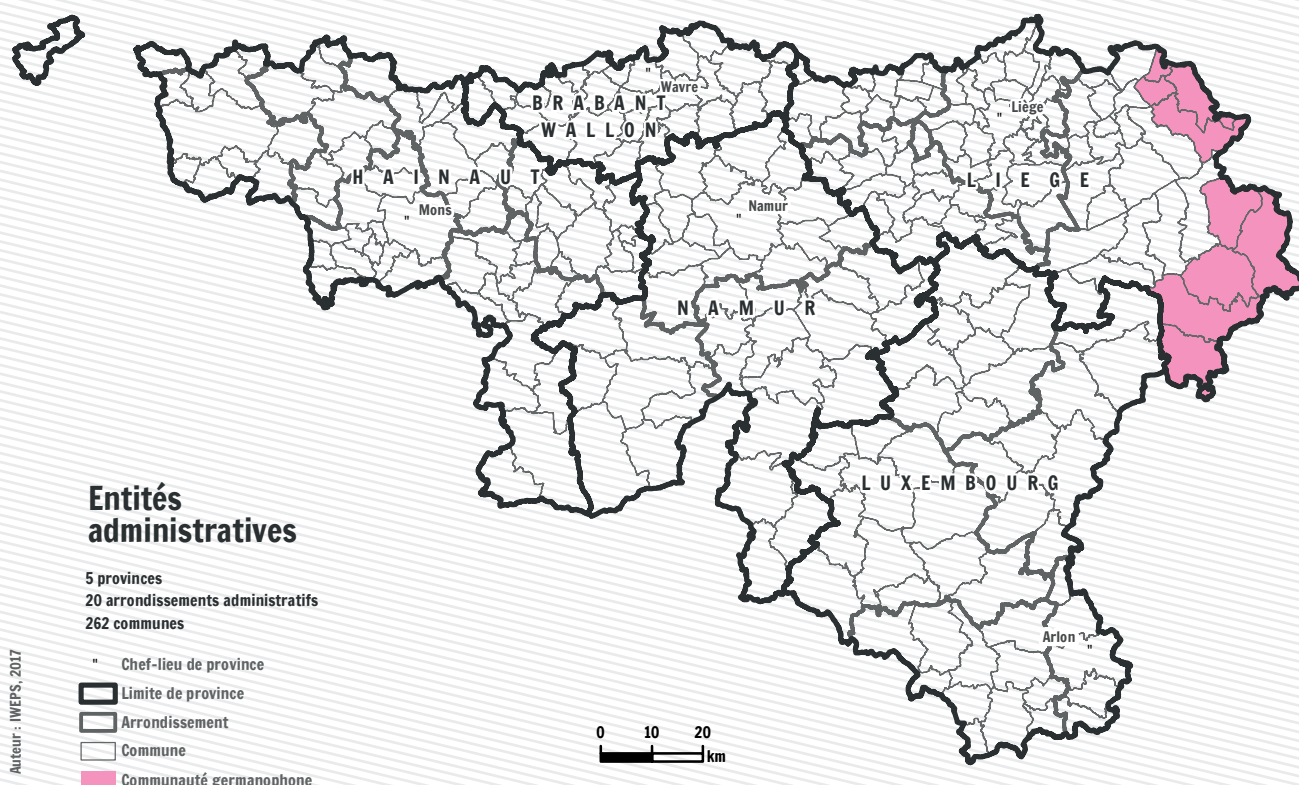


# Structure administrative du territoire

## 262 communes

La Wallonie compte 5 provinces, 20 arrondissements administratifs et 262 communes



La Wallonie est une des trois régions qui composent la Belgique. Les deux autres régions, situées au nord, sont la Flandre et la région de Bruxelles-Capitale.

La Wallonie couvre une superficie de 16 844,3 km<sup>2</sup>, soit 55,2 % du territoire belge. Elle est composée de 5 provinces : le Hainaut, le Brabant wallon, Namur, Liège et le Luxembourg. Ces provinces sont elles-mêmes subdivisées en arrondissements administratifs, au nombre de 20, eux-mêmes subdivisés en 262 communes.

Au-delà des compétences régionales, deux communautés exercent leurs compétences sur le territoire wallon : la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Communauté germanophone (Deutschsprachige Gemeinschaft).

La Communauté germanophone exerce ses compétences sur 9 communes de langue allemande, toutes situées dans la province de Liège-arrondissement de Verviers. Ces communes ne sont pas contiguës mais scindées en 2 parties, avec une superficie totale de 853,6 km<sup>2</sup>, soit 5,1 % du territoire wallon. Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, elles rassemblent 76 645 habitants, soit 2,1 % de la population wallonne.

En Belgique, la commune est le niveau de pouvoir le plus proche du citoyen. La Wallonie est composée de 262 communes dont elle a la tutelle. Les tailles des 262 communes wallonnes sont très différentes puisque leurs étendues varient de 6,8 km<sup>2</sup> pour Saint-Nicolas (province de Liège) à 213,7 km<sup>2</sup> pour Tournai (Hainaut) pour une superficie moyenne de 64,3 km<sup>2</sup> (médiane = 50,5 km<sup>2</sup>). Ce découpage en 262 communes est le résultat de la fusion de communes plus petites ayant eu lieu en 1977.

# Structure administrative du territoire

## Superficie des provinces wallonnes

| Superficie en              | km <sup>2</sup> | Part du territoire wallon (%) | Nombre de communes |
|----------------------------|-----------------|-------------------------------|--------------------|
| Province de Brabant wallon | 1 090           | 7                             | 27                 |
| Province de Hainaut        | 3 786           | 23                            | 69                 |
| Province de Liège          | 3 862           | 23                            | 84                 |
| Province de Luxembourg     | 4 440           | 26                            | 44                 |
| Province de Namur          | 3 666           | 22                            | 38                 |
| <b>Wallonie</b>            | <b>16 844</b>   | <b>100</b>                    | <b>262</b>         |

Sources : Statbel

Quatre des cinq provinces wallonnes sont de superficie relativement semblable. La province de Brabant wallon est moins vaste car elle résulte de la division de l'ancienne province du Brabant en 1995. En nombre de communes, par contre, la province de Liège se démarque largement, suivie de la province de Hainaut.

## Définitions et sources

L'organisation territoriale de la Belgique est définie dans les sept premiers articles de la Constitution belge.  
« Article 1<sup>er</sup> - la Belgique est un Etat fédéral qui se compose des communautés et des régions ».

« Article 2 - la Belgique comprend trois communautés : la Communauté française, la Communauté flamande et la Communauté germanophone ».

« Article 3 - la Belgique comprend trois régions : la Région wallonne, la Région flamande et la Région bruxelloise ».

Sources :  
[https://www.belgium.be/fr/la\\_belgique/pouvoirs\\_publics](https://www.belgium.be/fr/la_belgique/pouvoirs_publics).  
Constitution belge :  
[http://www.senate.be/doc/const\\_fr.html](http://www.senate.be/doc/const_fr.html).

## Pertinence et limites

Les découpages administratifs sont généralement ceux pour lesquels les statistiques sont les plus abondantes et pertinentes. Ils ne constituent cependant pas toujours l'échelle la plus adaptée à l'analyse de certains phénomènes spatiaux, sociaux, économiques et environnementaux. Les tailles variées des communes et la réalité de terrain qu'elles recouvrent, par exemple, peuvent parfois limiter la pertinence de certaines analyses.

Pour en savoir plus :

[https://www.belgium.be/fr/la\\_belgique/pouvoirs\\_publics](https://www.belgium.be/fr/la_belgique/pouvoirs_publics)  
[http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/collecte\\_donnees/nomenclatures/geo\\_admin/](http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/collecte_donnees/nomenclatures/geo_admin/)

Personne de contact : **Julien Charlier** (j.charlier@iweps.be) / prochaine mise à jour : **inconnu**